

En collaboration avec  
l'Office fédéral de la  
santé publique

## Procédure en cas de symptômes de maladie ou de rhume chez les enfants d'école enfantine ou d'école primaire (Cycles 1 et 2)\*

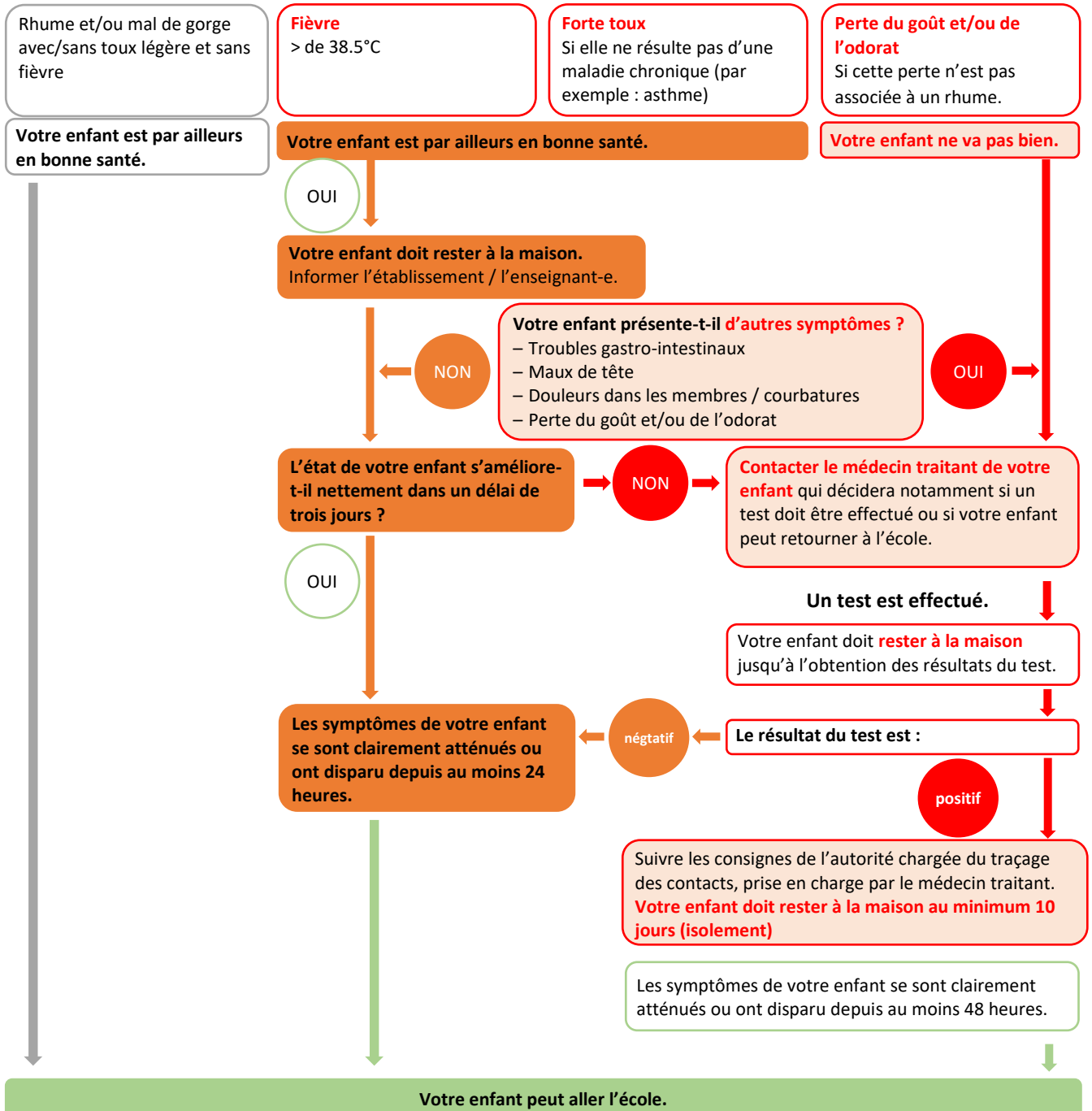
Informations et recommandations à l'usage des parents

Etat: 09.10.2020

### Quand votre enfant doit-il rester à la maison ?

Lorsqu'au moins un des symptômes marqués en rouge est présent.

Les symptômes d'une maladie chronique connue ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de son état.



Si un enfant qui présente des symptômes qui font penser au COVID-19 a eu des contacts étroits avec une personne symptomatique (enfant de >12 ans ou adulte), la suite de la procédure dépend du test effectué chez cette personne. Si le test de la personne-contact est positif, votre enfant doit être testé lui aussi. \*Source : Merkblatt der Deutschschweizer Volksschulämter-Konferenz (DVK) vom 28.9.2020 «Vorgehen bei Krankheits- und Erkältungssymptomen bei Kindern in Kindergarten und Primarschule (Zyklus 1 und 2)» in Zusammenarbeit mit dem Bundesamt für Gesundheit